

du SYNDICAT MIXTE de l'AMENAGEMENT de la DESSERTE
AERIENNE de l'OUEST du LOIRET

<u>DELIBERATION</u> <u>N°2025-18</u> <u>CS du 24/11/2025</u> (Remise gracieuse au profit du Comité des Fêtes de SDH pour le marché de Noël)	L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre novembre à neuf heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle de réunion de l'Aéroport.
<u>DATE de la CONVOCATION</u> Le 12 Novembre 2025	<p><u>ETAIENT PRESENTS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL, ➤ Monsieur Benoît REINE, Chambre Commerce et Industrie du Loiret, ➤ Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1, ➤ Madame Bernadette ROUSSEAU, Conseillère municipale de Châteauneuf sur Loire, <p><u>ASSISTAIENT :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL, ➤ Madame Sandrine Eugène, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental. ➤ Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL, <p><u>ABSENTS EXCUSES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain, ➤ Monsieur Arnault MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1^{er} Vice-Président du SMAEDAOL,
<u>NOMBRE de DELEGUES en EXERCICE</u> 9	L'assemblée du Comité Syndical ayant été re-convoquée à la suite du manque de quorum pour la séance plénière du 12 novembre 2025, les Membres du Comité Syndical présents peuvent délibérer sans obligation de quorum.
<u>NOMBRE de PRESENTS</u> 4	Vu le rapport n° 5 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,
<u>NOMBRE de VOTANTS</u> 4	<p>Par courrier en date du 4 mai 2025, Monsieur Thierry TRIBOLET Président du Comité des Fêtes de Saint Denis de l'Hôtel, a sollicité le SMAEDAOL en vue d'organiser les 6&7 décembre 2025, sur l'Aéroport Orléans Loire-Valley, le marché de Noël 2025.</p> <p>Pour information, Monsieur Arnault MARTIN, Maire de SDH et Vice-Président du SMAEDAOL, a demandé au cours du dernier Comité Syndical du SMAEDAOL s'il était envisageable que la 16ème édition du marché de Noël se déroule sur l'Aéroport Orléans Loire-Valley. Les Membres du Comité Syndical du SMAEDAOL présents ont donné un accord de principe.</p>

Au regard des prestations demandées, la mise à disposition est estimée à 7 662 € HT conformément aux tarifs et redevances aéronautiques 2025 applicables sur l'aéroport Orléans Loire-Valley.

Toutefois il est proposé d'accorder une remise gracieuse des prestations.



Après avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

ARTICLE UNIQUE :

Accorde la remise gracieuse des prestations fournies par le SMAEDAOL à l'occasion du Marché de Noël 32025 organisé par le Comité des Fêtes de Saint Denis de l'Hôtel.

FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.

Le Président du SMAEDAOL,



Hervé GAURAT,